

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnements chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matthieu

GAZETTE DE BRÉSIL.

BRÉSIL.

(Correspondance particulière.)

Rio-Janeiro, le 21 mai. — On sera sans doute bien surpris en Europe, en apprenant que la guerre vient d'éclater entre le Brésil et Buénos-Ayres. Rien n'annonçait que ce gouvernement nourrit contre nous des projets hostiles; nous pensions au contraire que la bonne intelligence qui régnait entre les deux états était solidement établie. Les habitans de Monte-Video avaient donné des marques fréquentes d'adhésion au gouvernement de l'empereur, ils avaient juré la constitution politique du Brésil.

Le gouvernement comptait sur la fidélité du brigadier Fructoso Rivera, auquel il avait confié le commandement des troupes cantonnées dans la province de Monte-Video. A la vérité quelques bruits inquiétans avaient été répandus sur le compte de cet officier, mais il s'était empressé de les démentir dans la proclamation suivante, qui fut insérée dans le N° 86 du *Diário fluminense* :

MANIFESTE.

« Les anarchistes, toujours prêts à égayer l'opinion des peuples et à alléger le système pacifique des gouvernemens, ont fait publier dans l'*Argus* de Buénos-Ayres, n° 115, que le brigadier Rivera avait tenté quelques attaques sur la province d'Entre-Rios, faisant d'un autre côté circuler mystérieusement le bruit qu'ils comptaient sur la coopération de ce chef pour leurs entreprises révolutionnaires dans la *Banda oriental*.

Pour déjouer les intentions de cette infâme imposture et satisfaire à ses sentimens d'honneur et de patriotisme, le brigadier Rivera croit de son devoir de manifester aux peuples de la *Banda oriental* et des provinces limitrophes, qu'ayant adopté le système d'incorporation de cette province à l'empire constitutionnel du Brésil, par l'intime conviction de son utilité générale, et comme unique moyen que présente la situation politique de cette partie du continent américain, pour mettre un terme à l'anarchie, rétablir l'ordre, affermir la sûreté des propriétés, rendre la sécurité aux familles, et jouir d'une liberté stable, sous la garantie d'un gouvernement puissant et protecteur, jamais sa conduite ne démentira ce principe proclamé par tous les peuples du Brésil.

« Le brigadier Rivera sera toujours fidèle à ses engagements, parce qu'ils ont pour base la véritable félicité de sa patrie, et qu'il ambitionne la conservation d'une sincère amitié avec les provinces voisines. Loin de tenter des attaques sur leur territoire, il désire positivement qu'on ne lui donne jamais l'occasion de défendre les armes à la main les intérêts de la *Banda oriental*, les liens de son nouveau pacte social avec le nouvel empereur du Brésil, et les devoirs que le patriotisme réclame d'un bon citoyen et que la loyauté impose à un bon militaire. »

Monte-Video, 13 février 1825.

FRUCTOSO RIVERA,
brigadier commandant.

Cette belle proclamation n'était publiée que depuis quelque jours, quand Rivera, qui avait reçu plusieurs bienfaits de l'empereur, se mit en révolte contre le gouvernement brésilien. A la première nouvelle de cet événement, l'aventurier *Saballeja*, débarquant sur la *banda oriental*, à l'endroit appelé San-Salvador, se réunit à Rivera. Aussitôt ils aborèrent l'étendard de Buénos-Ayres, surprisèrent nos postes et marchèrent sur la forteresse de Monte-Video, espérant l'enlever d'un coup de main; mais le vicomte de Laguna, qui était dans la place, avait eu le temps de se mettre en défense et le coup fut manqué.

ESPAGNE.

Madrid, le 14 juillet. — On vient d'organiser une junte destinée : 1° à connaître des excès commis par tous les volontaires royalistes; 2° à aviser aux meilleurs moyens de concilier les esprits; 3° à prendre en considération l'état dans lequel se trouve la nation, et à proposer les mesures les plus convenables pour l'en tirer. Cette junte se compose de MM. le duc de l'Infantado, Henestrosa, Castanos et Eroles, tous quatre capitaines-généraux d'armée; des inspecteurs Ballesteros, Quadra, Llander, San Roman, et du directeur de l'artillerie, de Villela, gouverneur du conseil de Castille, de Fernandez del Pino, gouverneur du tribunal criminel, et de plusieurs hommes de robe. Comme dans le choix des membres on a fait attention aux postes qu'ils occupent plus qu'aux qualités personnelles, on n'attend pas beaucoup de succès des travaux de cette junte. On annonce déjà que le duc de l'Infantado a refusé d'en faire partie.

— M. Nelson, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, en présentant au roi ses lettres de créance, le 11 du courant, a exprimé à S. M. le désir sincère qui anime le président des Etats-Unis, pour le maintien et la consolidation de la bonne harmonie qui règne entre le gouvernement espagnol et celui des Etats-Unis.

Il existe encore entre les deux nations des questions qui n'ont pas encore été applanies; mais M. le président Adams met toute sa confiance dans la justice et dans la loyauté de S. M., et espère que ces questions seront décidées franchement et généreusement avec M. Everet, qui remplace M. Nelson.

(Gazette de Madrid.)

ANGLETERRE.

Londres, le 23 juillet. — Un avis publié au café Lloyds annonce que la peste s'est déclarée sur un vaisseau suédois venant

d'Egypte, et a pour but de recommander de la manière la plus sévère toutes les mesures sanitaires à l'égard des bâtimens venant de ce pays.

— Voici le document relatif à l'intervention que veut s'arroger le gouvernement général des Etats-Unis dans les affaires domestiques de la Géorgie, et dont nous avons donné la substance dans notre n° 177 :

Dans la chambre des représentans de l'état de la Géorgie, le 6 juin. M. Lumpkin, membre du comité auquel on avait renvoyé cette partie de la commission du gouverneur, qui se rapporte à l'intervention inconvenante du gouvernement des Etats-Unis dans nos affaires domestiques, a présenté le rapport et déclaration suivans.

« Le comité, auquel on a renvoyé cette partie du message du gouvernement qui se rapporte au désir manifesté par le gouvernement général de s'immiscer dans nos affaires domestiques, après avoir délibéré sur ce sujet avec les sentimens de la plus profonde tristesse, croit devoir proclamer que le tems est venu ou s'approche rapidement, où les états depuis la Virginie jusqu'à la Géorgie, depuis le Missouri jusqu'à la Louisiane, se verront dans la nécessité de se liguier ensemble comme un seul homme, et de dire à l'Union :

« Nous ne voulons plus soumettre les droits spécialement réservés à nos états, aux insinuations des méchans, ni nos droits constitutionnels aux interprétations forcées et perfides de quelques hommes dissimulés qui siègent sur les bancs de la justice. Nous désavouons le principe de la soumission illimitée au gouvernement général.

« Les grands objets de l'union américaine étaient aussi simples en pratique que beaux en théorie. Ils étaient aussi faciles à comprendre qu'ils étaient importants. Les relations avec les nations étrangères furent confiées au gouvernement uni. Les pouvoirs nécessaires pour la protection des états fédérés contre les ennemis extérieurs et contre les ennemis intérieurs lui étaient seulement accordés; tous les autres étaient réservés aux différens états, comme séparés et souverains, et ne devant point être usurpés par les interprétations forcées, soit de la législature générale, soit du pouvoir exécutif, soit du corps judiciaire.

« Depuis 1770 jusqu'en 1776 le gouvernement de la Grande-Bretagne faisait une guerre de restriction contre la ville de Boston et les états du nord : aucun sentiment intéressé, aucun soupçon indigne, aucune jalousie de coterie ne trouva entrée dans les cœurs des hommes du midi, mais tous, d'une voix commune et d'un mouvement simultané, depuis la Virginie jusqu'à la Géorgie, se réunirent à leurs frères des colonies. Quand pendant les années, depuis 1801 jusqu'en 1811, les deux grandes puissances de la France et de l'Angleterre, ennemies en toute autre chose, se sont liguées pour chasser des mers du monde les navires et commerce des états du nord, les hommes du midi ne s'abaissèrent point à calculer le résultat, mais déclarant que les affronts faits à une partie étaient des affronts faits à toute la famille américaine, les défirèrent toutes les deux, et conquirent sur les vagues de l'Océan et dans les marais de l'Occident la liberté du commerce du monde.

« Tels sont les sentimens avec lesquels nous sommes entrés dans la fédération, et avec ces sentimens nous la quitterons, si des hommes sans principes réussissent à démolir le noble et auguste édifice de l'union.

« Les états du sud porteront le produit d'un terrain fertile et d'un climat propice aux marchés du monde; le monde s'empressera de les recevoir. Alors nos frères du nord, s'il n'y a plus de paix dans l'union, si le pacte est trop pesant pour être supporté, qu'ils trouvent la paix parmi eux, qu'ils se jouissent de leurs propres vertus, qu'ils jouissent du bonheur qui leur appartient pendant qu'ils représentent comme affreux tout ce qui est au sud du Potomac. Nous serons comme étaient Athènes, Rome et Sparte : ils avaient des esclaves, nous en avons.

« Que le nord donc s'occupe des routes nationales, qu'il établisse des tarifs pour conserver ses propres intérêts, qu'il augmente la dette publique jusqu'à ce qu'il en sorte une aristocratie orgueilleuse. Nous ne voulons rien de tout cela; mais en conservant la simplicité du gouvernement patriarcal, nous voudrions rester toujours maîtres et domestiques sous notre propre vigne, sous notre propre figuier, et confier notre sûreté à celui qui dans les tems passés a regardé cet état de choses sans colère.

« Qu'il soit donc résolu par le sénat et la chambre des représentans de l'état de la Géorgie, réunis en assemblée générale :

« Que nous adhérons de tout notre cœur aux sentimens exprimés à ce sujet par S. Exc. le gouverneur : *qu'ayant épuisé les argumens, nous nous tiendrons auprès de nos armes*, et qu'afin de soutenir cette détermination, nous engageons mutuellement notre vie, nos fortunes et notre honneur sacré.

« Qu'il soit résolu de plus que S. Exc. le gouverneur soit prié d'envoyer une copie de cette déclaration à l'exécutive de chaque état de l'union, afin qu'elle soit présentée aux différentes assemblées législatives, et qu'ensuite S. Exc. envoie une copie semblable à chacun de nos sénateurs et représentans au congrès général, en leur recommandant de coopérer à toutes les mesures qui pourraient rendre nuls les projets contre lesquels nous réclamons. »

La discussion sur ce rapport n'a pas eu lieu; ainsi on ne sait point s'il a été adopté.

FRANCE.

Paris, le 12 juillet. — Après avoir été reçu avant-hier en audience particulière par le roi, et avoir eu un long entretien avec S. M., M. le prince de Polignac est parti la nuit dernière pour Londres.

— M. le duc Decazes vient de parcourir les arrondissemens de Villefranche et de Rhodéz, où sont situées des mines de fer et de houille à l'exploitation desquelles il va consacrer des sommes considérables. Nous citons ce fait avec plaisir. Puisse le noble duc trouver dans une honorable industrie une consolation à la perte de ses grandeurs. Il faut convenir que l'attitude d'un entrepreneur de travaux utiles est un peu plus respectable, dans une société civilisée, que celle de solliciteur à l'œil de bœuf.

— Le général Canterac, qui était encore à Bordeaux à la date du 19 de ce mois, a adressé à un journal de cette ville une lettre dans laquelle il réclame contre un article inséré par un journal, qu'il ne veut cependant pas réfuter de point en point avant d'avoir rendu compte de ses opérations au gouvernement espagnol. Le général Canterac termine ainsi : « Quant à la prétendue désunion entre les généraux du Pérou, j'affirme qu'elle n'a jamais existé ; que nous avons concouru tous, également et constamment d'accord, à la défense de la cause royale qui nous était confiée, et qu'une estime réciproque m'unit au vice-roi et au général Valdès. Il s'en faut bien que j'en dise autant du vrai royaliste Olaneta : le tems dévoilera ce qu'il est, et tout ce qu'a produit de funeste son insubordination. »

— Au dire du *Mémorial bordelais*, des discussions d'une nature sérieuse ont eu lieu entre le ministre espagnol et l'envoyé britannique, au sujet de la tolérance qui est accordée à Gibraltar aux corsaires de l'Amérique du sud. Le séjour dans cette place de plusieurs individus notoirement connus pour être les ennemis de l'autorité du roi Ferdinand, a été aussi l'objet de vives réclamations ; et cette fois, dit le *Mémorial*, « le cabinet de Madrid a déployé une dignité digne des plus beaux tems de la monarchie espagnole. »

En attendant que le gouvernement espagnol puisse opposer aux corsaires quelque chose de plus efficace, ils continuent à s'emparer de tous les navires espagnols qu'ils aperçoivent ; ils ont même enlevé un brigantin dans la rivière de Villafranca, entre Vigo et le Ferrol.

Il résulte de cet état de choses une stagnation à peu près complète du cabotage entre Bayonne et la côte de Cantabrie.

Cours de la bourse du 25 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 45 c. ; 3 p. cent, 76 fr. 30 c. Emprunt royal d'Espagne, 54 1/8 ; 16^e série. Act. de la banque, 2195 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 60 c. ; à 3 heures 103 fr. 60 c. Trois pour cent 76 40.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 28 JUILLET.

— Du 15 septembre au 15 octobre prochain, époque où les sémestriers de la milice sont présens à leurs corps, il sera formé sur les bruyères de Broquerol, dans les environs de Mons, un camp d'infanterie.

— Une souscription en faveur des Grecs vient de s'ouvrir à Bruxelles.

— Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, le nommé Louis Jans, prêtre catholique, âgé de 67 ans, né et domicilié à Testenderloo, province de Limbourg, s'est tué d'un coup d'arme à feu. On attribue ce suicide à la démence dont il avait déjà donné antérieurement plusieurs preuves. (J. de Bruxelles.)

— Le prince héréditaire de Prusse a traversé cette ville hier matin, venant de Bruxelles et retournant à Berlin.

— La quête générale, faite à Verviers en faveur des incendiés de Sart, s'est élevée, en moins de vingt-quatre heures, à la somme de 7,000 francs. Les habitans de Spa et les étrangers qui s'y trouvent ont réuni, pour le même objet, plus de 1,500 fr. Espérons que Liège, qui se distingue si honorablement par la souscription ouverte en faveur des Hellènes, contribuera puissamment au soulagement de ses infortunés compatriotes.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

5^e LISTE des habitans de la ville.

MM. Lombart, docteur en médecine, 50 fr. Carlier, fils, 5 fr. 80 c. Le baron Ernest de Senzeille, 100 fr. Le baron Alphonse de Senzeille, 100 fr. Collignon, avocat, à Huy, 60 fr. Piercot, avoué, 50 fr. Alph. Dellebecque, avocat, 10 fr. Doreye, avocat, 5 fr. Vercken, jeune, avocat, 5 fr. Théodore Paquès, de Flône, 40 fr. M^{me} la comtesse Loison, 60 fr. M^{me} labaronne de Meulenaer, 50 fr. M^{me} de Faveaux, née Lonhienne, 23 fr. 20 c. M. Ch., 5 fr. 80 c. N., 6 fr. 34 c. Hubert, avoué, 5 fr. Wera, méc., 5 fr. R., 3 fr. Piret, avoué, 5 fr. 80 c. M^t, prêtre, 5 fr. id., 5 fr. un prêtre, 3 fr. De Rouveroy, échevin, 25 fr. De Thiers, subst. du proc. du roi, 10 fr. Powers, contrôleur des accises, 5 fr. Ch. Colard, fabr., 3 fr. Anonyme, 5 fr. 80. De Smet, 5 fr. Wellenstein, avocat, 10 fr. Anonyme, 29 fr. Chevalier de Bex, échevin, 12 fr. 68 c. Anonyme, 10 fr. D. 10 fr. Haenen, conseiller à la Cour, 20 fr. Anonyme, 4 fr. Anonyme, 1 fr. Papillon, maître de danse, 1 fr. M^{lle} Kikens, 1 fr. 16 c. M. Fontaine, 1 fr. 50 c. M^{me} veuve Colson, rentière, 5 fr. M^{me} Mau-point, rentière, 5 fr. Villegia, officier de santé, 5 fr. M^{lle} de Ghylenghien, rentière, 2 fr. Anonyme, 17 fr. 40 c. Idem, 5 fr. M., 3 fr. M^{me} veuve Ant. Ansiaux, N^g^{te}, 5 fr. M^{me} Dumont, N^g^{te}, 5 fr. M^{lle} Fleury, 1 fr. 50 c. M. Pirnay-Gillon, marchand tailleur, 5 fr. Anonyme, 2 fr. 11 c. Idem, 2 fr. Lovinfosse, brasseur, 5 fr. 80 c. Courard, secr. de la régence de Herstal, 5 fr. Lefebvre de Barvaux, 5 fr. 80 c. X. 10 fr.

ERRATA. — Journal du 20 juillet, n^o 171.

Au lieu de Derensé, lisez Dereux.

- Mauissen, 5 fr. 80, — Maurissen, 5 fr.
- Deguadt, 5 fr., — Dequadt, 6 fr.
- Printz, 6 fr., — Printz, 5 fr. 80 c.

DES CANAUX ET DES ROUTES NOUVELLES.

Depuis peu de tems nous avons eu souvent l'occasion d'annoncer que l'on avait adopté le projet de quelque route nouvelle ou que l'on poursuivait avec activité les travaux du creusement de divers canaux.

Les routes encore en projet de Diest à Hasselt, de Hal à la chausée de Namur, de Huy à Tirlemont et de Stavelot à Merch, le grand canal de Bruxelles à l'Escaut, dont on a levé tous les plans, les canaux de Terneuzen et du Sas-de-Gand qui se creusent et s'élargissent avec activité, celui de Charleroy à Bruxelles, que l'on va commencer immédiatement, la prolongation de celui de Bois-le-Duc jusqu'à Liège, que l'on doit, dit-on, soumettre bientôt à l'approbation du roi, ont été tour-à-tour, pour nous, une occasion de rendre hommage au zèle et aux lumières des états de la plupart de nos provinces et surtout aux vœux patriotiques du prince qui approuve ou inspire, pour mieux dire la plupart de ces grandes et utiles conceptions. Aussi la reconnaissance commence-t-elle à devenir populaire, pour ce qui regarde ces projets ; mais elle n'est pas également raisonnée partout. Nous avons remarqué dernièrement combien ces divers travaux occupent de bras, en observant que quatre mille ouvriers étaient occupés aux travaux de Terneuzen, entre Terneuzen et l'Axelschegat. Il n'est personne qui ne se soit rejoui d'apprendre que 4000 ouvriers dans une petite partie de notre territoire, étaient du moins assurés d'avoir du travail pour quelque tems ; personne qui ne désirât que tous les districts de la Belgique pussent offrir les mêmes ressources à la population pauvre. Mais quelques philanthropes, plus recommandables par leur sensibilité que par leurs lumières en économie politique, ne sont nullement rassurés sur l'avenir.

Comme ils ont vu les travaux des fortifications offrir momentanément les mêmes ressources et replonger ensuite une classe nombreuse dans l'oisiveté et la misère, il redoutent au même point l'achèvement des canaux et des routes.

Une première raison de différence suffirait pour calmer ces craintes, car cette différence est bien grande : c'est que les canaux et les routes sont productifs de richesses ; tandis que les fortifications ne rapportent rien. Non-seulement les fortifications ne rapportent rien et forment néanmoins un capital immense qui dort éternellement, mais ce capital improductif attire et absorbe encore chaque année les intérêts d'un autre capital, tant pour les réparations des forteresses que pour leur occupation par la force armée, qu'il faut entretenir, nourrir, loger et équiper.

Les routes et les canaux, outre qu'ils offrent une utilité commune et perpétuelle, rapportent de tels profits, que par tous les pays, où le crédit public est bien établi, on voit tous les capitalistes offrir à l'envi leurs capitaux pour se procurer des actions. Nous avons déjà eu occasion de dire que Phillips, dans son livre sur la navigation intérieure, assure que les bénéfices annuels produits par les canaux de Hollande s'élevaient à plus de 625 liv. sterl. par mille, dont la superficie carrée n'excède pas deux acres de terrain. Nous avons rapporté, d'après le même auteur, qu'une action dans la navigation de l'Ayr et du Calder, en Ecosse, qui a coûté à son propriétaire 500 liv. lui procure annuellement un revenu de 400 liv. En admettant qu'on ne puisse pas prendre pour base ces énormes bénéfices pour calculer les profits probables des canaux, il n'est pas moins constant qu'ils rapportent beaucoup et conséquemment qu'ils forment ce que l'on peut appeler de nouveaux capitaux productifs et contribuent ainsi à augmenter et répandre l'aisance dans tous les lieux qu'ils traversent.

On répond à cela que s'ils enrichissent les actionnaires et quelques classes de personnes, ils en appauvrissent d'autres ; que les fortifications n'enlèvent du moins le travail à personne, tandis que les canaux (1) exigeant un moins grand nombre d'hommes pour le transport des marchandises, diminuent d'autant les ressources de plusieurs voituriers, charretiers, joueurs de chevaux, etc. Il est certain que la même quantité, le même poids et le même volume de denrées exige moins d'hommes pour être transporté par eau que par terre ; mais on oublie que la circulation des marchandises augmente dans une proportion presque toujours supérieure encore à l'augmentation des facilités de transport. Quelques observations sur les principaux produits de celles de nos provinces où l'on se propose d'établir de nouveaux canaux nous en fourniront la preuve. (La suite à un n^o prochain.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Questions proposées par l'université de Liège.

Dans le n^o de Lundi nous avons donné d'une manière énonciative, la traduction résumée des questions proposées par l'université de Liège pour l'année 1826. Nous devons prévenir ceux d'entre les élèves qui se proposent de concourir que quelques unes n'ont pas été reproduites dans tout leur ensemble. Nous les publions aujourd'hui en latin, telles que l'université les a posées.

Ab ordine medicorum. — Definiantur medicamina excitantia nec non tonica ; disquiratur ac dilucidetur eorum agendi norma, tam universalis, quam specifica aut localis. Postulatur quoque : An stimulatio generalis, remediis excitantibus tributa, sit semper, necne, sibi similis ; an varia tummodo, pro gradu excitationis actae, sistat eorum potestas, necne ; exinde indicetur, num dentur morbi, qui excitantibus aut tonicis aliquibus potentius, quam caeteris aliis, debellantur : argumenta, observatione clinica fulta, proferantur.

Ab ordine mathematicorum. — I. Montium altitudines ubique terrarum barometri ope metiendi methodus, principis e physica et mathesi petitis, quantum licet maxima cum perspicuitate et evidentia, superstruantur. Ostendatur etiam, quid de hujus methodi, debitis cum cautelis adhibita, praestantia experientia docuerit.

(*) Je nomme ici les canaux pour abrégé, j'aurais pu dire aussi les routes. J'ai entendu quelqu'un se plaindre du projet d'établissement de la route de Huy à Tirlemont, parce que les blés de la Hesbaie, qui colportent péniblement les blattiers dans de mauvais chemins, pouvant alors être voiturés commodément, plusieurs de ces blattiers perdront leurs moyens d'existence... comme si le plus grand développement qu'en recevra l'agriculture et le commerce des grains de ces contrées ne devaient pas offrir vingt ressources pour une à ceux de ces malheureux qui suivent péniblement à pied une chétive charrette et dont la plupart pourront devenir alors voituriers.

II. Quæritur historia succincta præcipuorum systematum mineralogico-
rum, et quid horum systematum optimum sit, dijudicatio.

III. Exponatur acidorum mineralium in substantiis organicis accuratè
agendi ratio, atque specialim ætherum illustretur compositio.

Ab ordine jurisconsultorum. — Ostendatur et critico examine illustretur
quosnam juris fontes et quas rationes secuti sint conditores Codicis
juris civilis, quo in argumento exponendo, non ad singulos articulos, sed
ad generalia præcepta in hac juris parte servata spectetur, et diligenter de-
monstratur: quatenus a veteri jure recesserint, idve retinuerint, aut prin-
cipia plane nova sanciverint legislatores.

Ab ordine philosophorum. — I. Quenam fructum e studio Phi-
losophiæ moralis, in studio doctrinarum politicarum, percipere pos-
sumus?

II. Monstretur rationibus, præcipue historicis, nullum vigere im-
perium, etiam si optimè constitutum sit, nisi civium virtute et opinione
sustineatur.

III. Præcipuas, quibus lingua Germanica et Belgica inter se differant
et conveniant proprietates, tam quoad illarum etymologiam, quam res-
pectu utriusque syntaxeos enumerentur et exemplis ex utraque lingua pe-
titi illustrentur.

Les dissertations devront être envoyées avant le 1^{er} juin 1826.

La brochure de M. de Châteaubriand sur la Grèce vient de paraître sous
le titre de *Notes sur la Grèce*. Un journal de Paris donne de cette brochure
une analyse dont voici quelques passages :

M. le vicomte de Châteaubriand examine les quatre raisons principales
pour lesquelles les publicistes qui ont écrit sur la Grèce, ont prétendu qu'on
ne devait pas se mêler de ces affaires.

1^o. L'empire turca été reconnu partie intégrante de l'Europe au congrès
de Vienne;

2^o. Le grand-seigneur est le souverain légitime des Grecs; d'où il résulte
que les Grecs sont des sujets rebelles;

3^o. Il ne convient pas qu'un gouvernement populaire s'établisse à l'orient
de l'Europe.

4^o. La médiation des puissances à intervenir pourra élever des difficultés
politiques;

L'écrivain fait très bien sentir l'absurdité de la première raison que la
Porte elle-même n'admettrait pas. Il résume ainsi la position des Grecs
et des Turcs.

« Le musulman et le chrétien en Morée sont deux ennemis qui avaient
conclu une trêve à certaines conditions; le musulman a violé ces condi-
tions; le chrétien a repris les armes, ils se retrouvent l'un et l'autre dans
la position où ils étaient quand ils commencèrent le combat il y a trois
cents ans. »

« Il faut se placer avec la Turquie, dit M. de Châteaubriand, comme elle
se place elle-même avec les autres peuples. Le droit de souveraineté de la
Porte ne peut être légitimement réclamé par elle que pour ses provinces
musulmanes. Dans ses provinces chrétiennes, là où elle n'a plus la force
elle a cessé de régner: car la puissance des Turcs parmi les chrétiens n'est
pas l'établissement d'une société, mais une simple occupation militaire. »

Sur la 3^e question, M. de Châteaubriand croit que la Grèce, excepté les
îles, inclinera plutôt à une constitution monarchique qu'à une consti-
tution républicaine.

« Une médiation, dit l'auteur, qui se réduirait à demander de la Turquie
pour la Grèce une sorte d'existence semblable à celle de la Valachie et de
la Moldavie, toute salutaire qu'elle eût été il y a deux ans, pourrait bien
être aujourd'hui insuffisante. La révolution paraît désormais trop avancée;
les Grecs semblent au moment de chasser les Turcs, ou d'être exterminés
par eux! »

« La Grèce, dit M. de Châteaubriand, sort héroïquement de ses cendres:
pour assurer son triomphe, elle n'a besoin que d'un regard de bienveillance
des princes chrétiens. »

M. Latour, professeur de belles-lettres à Liège, a publié très-récemment
un livre intitulé: *Grammaire mutuelle analytique*. Ce titre indique assez
le but de l'auteur; c'est l'application de l'enseignement mutuel et de
l'analyse à l'étude des règles de la langue française. M. Latour a dirigé
avec succès une école mutuelle, ainsi l'expérience a dû le mettre à même
d'étendre ou de simplifier les procédés de cette méthode appliquée à la
grammaire. L'analyse grammaticale est appréciée; c'est par elle seule que
l'on parvient à se graver dans la mémoire les principes d'une langue. Ce-
pendant la plupart des grammairiens, tout en reconnaissant son utilité,
ont souvent négligé de l'employer. M. Latour au contraire ne s'est point
borné à en sentir l'importance, l'analyse est son principal moyen d'en-
seignement.

L'auteur s'est attaché aussi à ne présenter que des préceptes généraux,
il a négligé les détails et les futilités de l'usage, persuadé, dit-il, que
la règle appartient à la grammaire et l'exception au dictionnaire. Sous ce rap-
port M. Latour mérite des éloges. On ne saurait trop désirer la simplifi-
cation des grammaires; la multitude de règles particulières qu'elles renfer-
ment étant d'ordinaire leur principal défaut. A la suite d'une introduction où
l'auteur expose sommairement sa méthode, se trouve l'extrait d'un rap-
port du jury d'instruction primaire, dans la province, qui s'exprime en
termes très-honorables sur l'ouvrage de M. Latour. *Signé.*

Voici quelques détails sur Walter Scott, extraits de l'excellent ouvrage
que vient de publier le docteur Pichot, sous le titre de *Voyage en Angle-
terre*.

A Edimbourg, M. Pichot se promenant avec M. Durger, chancelier du
consulat, fut prévenu par celui-ci que sir Walter Scott allait passer tout
près d'eux. « J'avais eu tout le temps, dit-il, de le bien examiner; et quoi-
que bien prévenu que son extérieur n'avait rien de remarquable, mon
imagination l'avait jusqu'à ce jour entouré de tant d'attributs poétiques,
que je me sentis désappointé et tout chagrin de ne pas le trouver ressem-
blant à ce portrait idéal que je m'en étais tracé. Nous tenons à nos illusions
les moins fondées! je voyais s'approcher un homme parvenu à l'âge moyen
de la vie, d'une taille qui devrait être naturellement élevée, mais condamné
à l'infirmité d'un pied boiteux, à se baisser gauchement sur une canne à
chaque pas; sa tournure avait quelque chose de robuste et de très-bourgeois,
de rustique même; il portait un habit vert aux basques écourtées, un pan-
talon large, en un mot rien de remarquable dans son costume... Rien de
gracieux, ni dans l'ovale de son visage, ni dans ses traits: yeux gris avec
des sourcils saillans, cheveux rares, cendrés et grisonnans, lèvre supérieure
disproportionnée, enfin tout le bas de la figure commun. »

Malgré le proverbe: nul n'est prophète dans son pays, l'homme dont le
nom est le plus souvent prononcé à Edimbourg est Walter-Scott; c'est aussi
l'homme que les étrangers sont le plus curieux de rencontrer. M. Pichot,
traducteur de deux ouvrages de cet homme célèbre, Marmion et la dame
du Lac, se décida à lui faire une visite. « Je pourrais, à la manière de
Tristram-Shandy, dit-il, vous retenir dans le corridor, pour vous faire
admirer la propreté de la maison, la livrée bleue-jaune des laquais à tête
poudrée, annonçant l'aisance; mais je ne remarquerai ces choses là que
plus tard; et dans le cabinet où je fus introduit, je ne vis que l'homme
en redingote du matin, qui était assis à son bureau. C'était Walter-Scott,
qui se leva, vint à moi, et avec une grâce simple, reçut et ouvrit le bil-

let que je lui remis, billet dans lequel son ami le libraire Laing lui di-
sait en six lignes, qu'un jeune docteur français, (en me nommant) désirait
le voir et le connaître pour lui offrir un exemplaire de quelques-uns de ses
poèmes traduits par lui.

Sir W. S. Il paraît, Monsieur, que je vous ai quelque obligation: je tiens
à l'honneur de n'être pas un poète ignoré en France.

(M. Pichot, engagé ailleurs, ne put accepter ce jour là, une invitation
à dîner.)

Sir W. S. Nous avons ici M. le baron de Staël (*); il m'a fait l'honneur de
venir me voir. Le connaissez-vous?

— Je l'ai vu quelquefois chez M. Guizot, un de nos publicistes les plus
profonds et très versé dans les littératures modernes.

Sir W. S. Et avez-vous connu M^{me} de Staël.

— J'étais fort jeune lorsqu'on me la montra dans un salon; il y avait beau-
coup de monde autour d'elle: à peine si j'entendis et compris deux de ses
phrases.

Sir W. S. On dit qu'elle était étonnante dans la conversation, plus
étonnante que dans ses ouvrages, où elle pense et écrit souvent en
homme.

— J'ai entendu vanter le prestige de ses improvisations de salon par
M^{me} Guizot.

Sir W. S. C'était une puissance dans le monde littéraire. Son fils me
paraît un homme remarquable: il parle l'anglais avec une espèce de per-
fection pour un étranger. M^{me} de Staël n'a-t-elle pas laissé aussi une fille?

— Oui, et une fille de beaucoup d'esprit, qui a épousé le duc de
Broglie, un des chefs de notre opposition dans la chambre des pairs.

Sir W. S. La politique vous occupe beaucoup en France, et absorbe tous
vos talens.

— Elle en distrait quelques-uns de la littérature proprement dite, mais
elle donne à leur pensée un but plus sérieux et plus noble. Vous avez
fait un voyage à Paris?

Sir W. S. — Oui, en 1815; mais j'ai peu vu la France. Je n'aurais pas
voulu la voir à travers les armées étrangères qui la couvraient. Tout étran-
ger devait lui paraître un ennemi: chaque famille s'isolait. Je fréquentai à
Paris plus d'Anglais et d'Allemands que de Français.

— Vous proposez-vous d'y retourner?

Sir W. S. — Je ne l'espère pas.

— Votre nom n'était pas connu de cent personnes à cette époque; aujour-
d'hui c'est un nom aussi connu et aussi aimé que ceux de nos auteurs favo-
ris. On vous verrait avec plaisir et admiration.

Sir Walter-Scott sourit avec modestie. »

CHARADE.

Mon premier du chemin te montre la longueur;

Mon second c'est la route même.

Si tu lis mon entier, il charmera ton cœur,

A peine on l'a connu qu'on l'aime.

Le mot de la dernière énigme est monnaie.

COMMERCE.

On voit par le règlement sur les paquebots entre les Pays-Bas et Cu-
raçao et vice-versa, que le prix du transport des passagers est fixé
comme suit:

Fl. 500 pour ceux de la première classe; fl. 300 pour ceux de la seconde
classe; fl. 70 pour ceux de la troisième classe.

La moitié du prix ci-dessus sera payée par des enfans âgés de moins de
douze ans.

Le prix du transport devra se payer avant le départ de ce royaume, entre
les mains de M. le contre-amiral May, directeur et commandant de la ma-
rine à Rotterdam.

Voici en substance quelques réflexions qu'un agronome, M. Everarts de
Ligny, publie aujourd'hui dans le *Journal de la Belgique*:

« Les blés de cette année, dit M. Everarts, valent le double de ceux de
l'an dernier, et tout porte à croire qu'ils se conserveront long-tems. La séche-
resse, principalement dans les terres moyennes et peu profondes, a nui à
l'abondance des grains et a occasionné la rareté des pommes-de-terre, pois,
fèves, etc. Cette sécheresse, en outre, sera un obstacle au labour des terres
argilleuses, retardera la semence du mois de septembre, et pourrait faire
manquer la récolte de 1826. Voilà pour les consommateurs bien des motifs
de ne pas tarder à faire leurs provisions et de prendre dès à présent des gar-
ranties contre les spéculations des grands propriétaires fonciers, qui ne
manqueront pas de faire de fortes acquisitions en blés. »

Tous les articles de produits européens, dit un journal anglais, sont
excessivement chers à Colombie; un chapeau noir ordinaire coûte envi-
ron 60 fr.: un habit 60 dollars, et une paire de bottes un doublon; tous
les autres objets sont 500 pour cent plus chers qu'en Angleterre. Une pen-
sion, seulement pour le dîner, coûte à Bogota 600 dollars par an. Il n'y
a ni tavernes ni auberges, et par conséquent on est forcé d'avoir un loge-
ment particulier, dont l'ameublement est d'un prix excessif; un simple
bois de lit, avec une chaise et une petite table, qu'on se procurait en An-
gleterre pour 10 schellings, coûte à Colombie 32 dollars.

BOURSE D'ANVERS, du 27 juillet.

EFFETS PUBLICS. — Sans variations et peu d'affaires.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est traité à 174 à 178 p. 0/10 de perte,
il ne s'est rien fait en Londres; le Paris court a été demandé à 47 1/4,
le papier à terme n'a pas éprouvé de variations; le Francfort court et à six
sem. manquent, le papier à trois mois s'est fait à 35 5/8; il ne s'est rien
traité en Hambourg, le papier court manque.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu divers petits lots de café: on a payé le St.
Domingue 38 1/2 cents; le Brésil 37 cents, et le Havane 37 1/2 cents.

40 Bques riz de la Caroline, nouveau, ont été vendus à fl. 14, et 20
bques dito surané à fl. 13 5/8.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 26 juillet.

Dette act. 60 60 1/4 178. Différée, 1 3/16 1 1/4. Bill. de chance,
25 1/2 26 25 3/4. Synd. d'amort. 99 3/4, 100, 99, 778. Reutes
remb. 90 1/4 172 3/8. Lots d^e, 70 75 72. Act. de soc. de comm. 102
3/4 103 1/4 103.

MARCHANDISES. — Froment. L'article a été mieux voulu le 22, tant par
spéculation que pour la consommation. Le roux pâle de Pologne, du poids
de 128 l., s'est vendu fl. 220 par parties; de très-beaux vieux de 130 l., fl.
230 pour la consommation; celui de Poméranie, de 127 l., fl. 178; ce-
lui du Holstein, de 130 l., fl. 168; celui de Groningue, de 122 à 124 l.,
de fl. 130 à 134; et celui de l'Oostfrise, de 122 l., fl. 130.

Seigle. Il s'en est beaucoup traité, la plupart sans spéculation, et à
3 fl. de hausse pour les sortes brunes: le mêlé du Brabant, du poids

(*) Le même apparemment qui vient de publier des lettres sur l'Angle-
terre, dont les journaux français font un grand éloge.

de 118 l., a valu fl. 100; celui du Holstein, de 119 l., fl. 102; celui de Drenthe, de 120 l., fl. 102; et celui de Rostock, de 121 l., fl. 106. En seigle de Prusse, on a seulement vendu celui de 110 et 116 l. à fl. 85 et 100.

Orge. Rare et demandée: la surannée d'hiver de la Frise, de 101 l., s'est faite à fl. 92; de en moindre qté, de 102 l., à fl. 90. On tient celle du Holstein, de 110 l., à fl. 110, et on en offre fl. 106.

Avoine. La demande a diminué, tandis qu'il y a plus de vendeurs aux derniers hauts prix: deux petites parties de blanche à fourrage, de 75 à 76 l., payées à fl. 73 et 74, sont les seules ventes.

Blé sarrasin. Tenu en hausse, mais sans affaires.

Colza. Peu au marché et tenu à des prix élevés: un seul petit lot de vieux de Kromhorn s'est traité à fl. 200.

Huile de navette. Le cours est comme suit: livrable de suite, de fl. 31 à 31 1/4; en mai 1846, de fl. 36 1/4 à 36; en sept., de fl. 32 1/4 à 31 3/4; en oct., de fl. 32 3/4 à 32 1/2; en nov., de fl. 33 1/4 à 33, et en déc., de fl. 33 3/4 à 33 1/2.

TEMPÉRATURE DU 27 JUILLET.

A 9 h du mat. 15 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 21 d. au-dessus.

CADASTRE PARCELLAIRE.

Les propriétaires, fermiers, régisseurs, sont prévenus que le géomètre du cadastre se rendra le premier du mois d'août dans la commune de Francorchamps, canton de Stavelot, pour y confectionner les bulletins des propriétés, conformément au plan qui a été levé pour cette commune; ils sont invités à concourir par leur présence à cette opération et à donner à cet agent du cadastre tous les renseignements qui pourraient leur être demandés.

Le directeur des contributions et du cadastre,
CROUSSE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 27 juillet.

Naissances: 5 garçons, 5 filles.

Décès: 3 garçons, 2 filles, 1 homme, 3 femmes; savoir:

Nicolas-François-Joseph Masepulier, âgé de 71 ans, rentier, rue Souverain-Pont, veuf de Marie-Joséphine Vincent.

Marie-Joséphine Rogister, âgée de 73 ans, sans prof., faub. d'Amerscoeur, veuve de Paschal Mignon.

Marie-Agnès Lekos, âgée de 63 ans, fileuse, rue Grande-Bèche, veuve de Jean-Jacques Dumont.

Anne Darcisse, âgée de 50 ans, sans prof., rue de la Magdelaine, épouse de Henri-Servais Lelarge.

Cécile-Agnès Zanghellini, âgée de 25 ans, marchande, rue Pont-d'île, épouse de Dominique-Jean Avanzo.

Mariages 4; savoir:

Mathias Galoppin, cultivateur, rue aux Laveux, et Elisabeth Henrard, sans prof., faub. Ste.-Walburge.

Jean-Joseph Nolet, ouv. tanneur, rue des Ecoilers, et Marie-Catherine Pirard, revendeuse, rue de la Magdelaine.

Guillaume-Joseph Bouhaye, tailleur, rue Saint-Severin, veuf de Magdelaine Sotiau, et Victoire-Aldegonde Desellier, sans profession, rue Hocheporte.

Hubert-Servais Blasse, sans prof., rue béguinage St.-Christophe, et Marie-Thérèse Closion, sans prof., même rue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE VOLONTAIRE D'IMMEUBLES.

Mardi deux août prochain, à dix heures du matin, dans une salle de la maison du notaire Lys, à Verviers, on exposera en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et on adjugera définitivement, sans remise, même au-dessous de la mise à prix, les immeubles suivants:

Premier lot. Une maison, grange, étable et deux prairies contigues, mesurant un bonnier dix perches carrées, situés à Mangonbroux, commune de Stembert, affermés à Léonard Decortis.

Deuxième lot. Une terre arable, mesurant quatre-vingt-sept perches carrées, située commune de Jalhay.

Troisième lot. Une prairie de soixante-dix-sept perches carrées, située commune de Polleur, affermée aux frères Mosbeux.

Quatrième lot. Une prairie en labour, mesurant trente-trois perches carrées, tenant à la précédente, aussi située commune de Polleur, affermée à Pierre Lejeune.

Cinquième lot. Une prairie appelée pré Dero, mesurant soixante-six perches carrées, située commune de Stembert, affermée à Arnold Fort'homme.

Sixième lot. Une prairie appelée waide Demal, mesurant soixante-six perches carrées, affermée aux frères Mosbeux.

Septième lot. Quatre pièces de fond, dont trois nommées prés aux pierres, et l'autre pré Levoué, mesurant deux bonniers trente-quatre perches carrées, affermées audit Fort'homme et au sieur Gregoire.

Huitième lot. Une maison, étable, jardin potager, carrière, terre arable de soixante-six perches carrées, four à chaux, une seconde terre de pareille grandeur, un bois taillis de vingt-six perches carrées, situés commune de Stembert, affermés au sieur Fraikin.

Neuvième lot. Une prairie labourée, appelée waide Becco, mesurant un bonnier dix perches carrées, située commune de Stembert, affermée audit Fort'homme.

Ces biens sont en bonne culture; les mises à prix seront établies sur un revenu de cinq pour cent, et le cahier des charges présente toute sûreté aux acquéreurs.

S'adresser au notaire Lys, pour plus amples renseignements.

On desire trouver des ouvrières sachant broder le tulle et la mousseline. S'adresser au bureau de cette feuille.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Feronstrée, n. 584.

A VENDRE

Une belle et grande maison, sise rue Agimont, près le nouvel hôtel du gouvernement, à Liège, construite presque à neuf et dans le meilleur état possible, avec jardin, cour, remis et écurie. L'acquéreur aura pour le paiement toutes les facilités désirables. S'adresser chez M^e PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n^o 784, à Liège.

Le lundi 18 juillet courant, il s'est égaré à Jupille, une chienne d'arrêt, blanche, tigrée jaune, de taille moyenne, ayant déjà porté et répondant au nom de Minerve. — Récompense à celui qui la ramènera Place-Verte, n. 41, Liège.

Belle maison à vendre, composée de deux pièces en bas et quatre en haut, rue Vertbois, n. 364.

Vin à 39, 48 et 56 cents des Pays-Bas (ou 14, 17 et 20 sous de Liège) la bouteille. S'adresser au n^o 941, rue Neuvice. Ces vins sont supérieurs à leur prix.

On demande à prendre en location une maison de campagne, qui soit agréablement située dans les environs de Liège. On désire que cette maison soit composée de 6 à 8 pièces, et qu'elle tienne à un petit jardin. S'adresser place de l'Université, n. 268.

Un anglais, qui a quelques heures disponibles par suite du départ de plusieurs élèves dont il a perfectionné la prononciation, offre de donner des leçons de littérature et de conversation anglaise. Place de l'Université, n. 268.

A VENDRE SUR SAISIE

1^o Une petite prairie, appelée pré Grouma, contenant environ vingt deux perches et quarante mètres ou aunes, située dans la commune d'Yernée.

2^o Une prairie, nommée le long Pré, contenant environ quatre-vingt-quinze perches et cinquante-un mètres ou aunes, située dans la commune de Clermont.

3^o Le tiers du bois appelé le Bois-Halleux, ce tiers contenant environ cent cinquante-neuf perches et quatre vingt-quatre mètres ou aunes, également situé dans ladite commune de Clermont.

4^o Une pièce de trixhe, appelée Lescoulée, située dans les communes de Villers-le-Temple et de Clermont, contenant le tout ensemble environ cinquante-quatre perches et soixante-douze mètres ou aunes.

La partie de cette pièce qui est sous Villers-le-Temple, est d'environ quatre perches trois cent cinquante neuf palmes, et le reste est sous Clermont.

Tous les immeubles ci-dessus désignés, situés dans lesdites communes d'Yernée, de Clermont et de Villers-le-Temple, au canton de Nandrin, arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège, sont exploités par la partie saisie, et ont été saisis, avec leurs appendices et dépendances, à la requête de Marie-Elisabeth Novent, veuve de Barthelemy Colard, vivant notaire, aisée, demeurant à Liège, sur Lambert Halleux, cultivateur, demeurant à la Tour-Malherbe, en ladite commune de Villers-le-Temple, par procès-verbal de l'huissier Goujon, dit Grundling, en date du dix-huit août dix-huit cent vingt-trois, qui, le même jour, en a remis deux copies entières, l'une à Jean-Baptiste Hancart, greffier du juge-de-paix dudit canton de Nandrin, et l'autre à François-Tilman-Joseph de Dossin, mayor de ladite commune de Clermont (où la matrice de rôle de la contribution foncière attribue le plus de revenus), lesquels ont visé l'original.

Le lendemain ledit procès-verbal de saisie a été enregistré à Huy, par Stellingwerff, et transcrit au bureau de la conservation des hypothèques de Huy.

Il a été transcrit, en outre, au greffe du tribunal civil séant à Huy, le deux septembre suivant.

La première lecture et publication du cahier des charges aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil séant à Huy, province de Liège, le deux décembre dix-huit cent vingt-trois, à neuf heures du matin.

Maître Henri-Antoine-Sacré BASTIN, licencié en droit et avoué audit tribunal civil séant à Huy, y demeurant, rue de Namur (patenté en qualité d'avoué par la régence de Huy, pour l'an 1822, sous date du sept septembre même année, article 307, n^o 32), occupe pour la partie saisissante.

S. BASTIN, avoué.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire des immeubles ci-dessus aura lieu à l'audience dudit tribunal civil séant à Huy, le neuf août dix-huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin, sur la mise à prix de soixante-dix-huit florins trente-trois cents des Pays-Bas, pour l'article premier, de sept cent vingt-deux florins sept cents, pour l'article deux, de deux cent cinquante-six florins soixante-cinq cents pour l'article trois, et de trente-un florins pour le quatrième.

S. BASTIN, avoué.